

Le budget—M. Dantzer

Le problème s'aggrave encore du fait que bon nombre des chômeurs ont entre 16 et 24 ans. Cela devient très sérieux. Il est très pénible et très décourageant pour un jeune diplômé universitaire qui vient peut-être de se marier de chercher pendant trois ou quatre mois du travail et souvent de ne pas en trouver après un an de recherche. Quelle sera la durée de ces mariages aussi fragiles? Tels sont les problèmes qui existent d'un bout à l'autre du Canada. Nous risquons de gaspiller une génération entière à moins de trouver du travail pour les jeunes.

Ce budget n'offre que des perspectives bien sombres. Ainsi pour les quatre prochaines années, ces horribles données devraient demeurer stables, sans que le chômage diminue de beaucoup, bien que le budget nous dresse un tableau très optimiste de la situation économique qui prévaudra dans les années qui viennent. Peu de spécialistes partagent cet optimisme. Nous sommes sur la corde raide, monsieur le Président. J'espère que le ministre aura vu juste et que notre économie poursuivra sa croissance.

En janvier 1980, le premier ministre (M. Trudeau) cherchait à se faire réélire. Il a tenu les propos suivant à Toronto: «Nous avons pour les années 1980 un programme économique qui rehaussera la dignité des Canadiens, leur ouvrira des possibilités et leur procurera la sécurité». On voit le gouvernement à l'œuvre depuis quatre ans. Parlons-en de ces programmes, de ces possibilités et de cette sécurité! Les déficits n'ont pas cessé d'augmenter, le chômage non plus et, ce dernier mois, l'inflation monte aussi. Le budget ne propose aucune solution en vue de régler l'un quelconque de ces très graves problèmes.

Je pourrais continuer à parler des déficits, du chômage, des taux d'intérêt, de la faiblesse de la demande à la consommation ou de la piètre productivité, tous sujets qui n'ont pas été abordés dans le budget. Ce sont pourtant des questions essentielles; on en a parlé avant ce débat et on en parlera encore. Le budget n'essaie pas de résoudre ces problèmes aigus, c'est évident. Je voudrais toutefois consacrer une partie de mon temps de parole à certains problèmes sociaux que ce budget essaie d'atténuer.

Hier, madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a parlé des pensions. Elle a dit qu'elle considérerait les pensions comme question la plus importante qu'il faudra ensuite débattre, et essayer de résoudre dans le domaine des affaires sociales. Monsieur le Président, j'espère bien que cela veut dire que ce problème vient après celui du chômage. Elle a fait un lapsus freudien et voulait dire en fait que le gouvernement n'attache pas une grande importance au chômage. C'est ce que l'on pourrait croire d'après le budget.

Le gouvernement y attribue seulement 150 millions de dollars à la lutte contre le chômage. Je pense qu'elle a montré dans sa déclaration l'importance que le gouvernement accorde au problème du chômage.

Ayant moi-même beaucoup participé à l'étude sur les pensions depuis quatre ans, je suis le premier à reconnaître que les pensions constituent un problème très important. Je tiens à rappeler au ministre et au gouvernement que le chômage est le principal problème social que nous devons régler. Il n'y aura pas d'argent pour les pensions ou pour assurer des services sociaux si nous ne parvenons pas à régler le problème du chômage. Pour pouvoir partager un gâteau, il faut d'abord qu'il y ait un gâteau. Le ministre et le gouvernement devrait tenir compte de ce facteur et s'occuper ensuite de la question des pensions.

Dans le budget, le gouvernement a pris une petite mesure pour tenter de régler le problème des pensions dont il parle sans arrêt depuis quatre, cinq, six ou sept ans. Je tiens à être positif et à reconnaître ce qui est valable. Il s'agit effectivement de mesures intéressantes. J'espère que ce n'est que le début d'une politique qui sera poursuivie et qui permettra de renforcer notre programme de pensions.

Nous avons eu en 1981 la première conférence canadienne sur les pensions. Puis le livre vert a été publié il y a environ 18 mois. Ensuite, il y a à peu près un an, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail sur les pensions qui a fait rapport au Parlement juste avant Noël. Je suis heureux de constater que le gouvernement a donné suite à certaines recommandations dans des domaines précis. En ce qui a trait au régime des employeurs qui tombe sous la juridiction fédérale, le gouvernement a proposé plusieurs mesures que je trouve très bonnes. Je l'en félicite. Le gouvernement a annoncé son intention d'envisager sérieusement de modifier la loi sur les prestations des pensions fédérales de manière que les pensions qui relèvent de sa juridiction soient protégées dans une certaine mesure contre l'inflation. Il a proposé comme chiffre 60 p. 100 de l'augmentation de l'IPC jusqu'à un maximum de 8 p. 100. Le groupe de travail a également proposé de protéger ces pensions contre l'inflation en les indexant sur l'IPC moins 2.5 p. 100.

Je voudrais dire qu'il est 18 heures, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)